Envoyé en préfecture le 25/11/2025
Reçu en préfecture le 25/11/2025
Publié le
ID : 029-212900070-20251125-06_2025_CCAS-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
DE DELIBERATIONS DU CCAS

COMMUNE DE BERRIEN
Département du Finistère - Arrondissement de Châteaulin

SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 13 Novembre à 17h30, le conseil d'administration du CCAS de la commune de Berrien, suivant la convocation du 3 Novembre 2025, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi à la Mairie de Berrien sous la présidence de M. Hubert LE LANN, Président.

Nombre de membres en exercice : 8

Etaient présents : M. Hubert LE LANN, Mme Brigitte COURBEZ, Mme Patricia LE BARS, Mme Annie PIROU.

Absentes excusées : Mme Claudine DAVID, Mme Sabine WILLIAMS, Mme Marion DAVID, Mme Johanne RITZ.

Secrétaire de séance : Hubert LE LANN

DELIBERATION N°06 - 2025 : DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET DU CCAS (Annule et remplace la délibération n°04-2025 pour erreur de plume)

Dans le cadre de la gestion budgétaire du CCAS pour l'exercice 2025, il est apparu nécessaire d'ajuster certaines prévisions inscrites au budget primitif, afin de tenir compte des évolutions intervenues en cours d'exercice.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu le budget du CCAS et son équilibre,

Vu la nécessité de renforcer les crédits inscrits au compte 60623 pour un montant de 10 000.00 €, en prévision du repas des anciens,

Vu les besoins au compte 623 de 1000.00 € pour des frais de réception

Vu la nécessité d'ajuster le compte 65133 à hauteur de 420,77 € et d'augmenter les crédits d'investissement au compte 2184 pour un montant de 11 344,68 €,

Considérant que cette décision modificative a pour objet d'augmenter les crédits de la section de fonctionnement et de la section d'investissement pour un montant total de 22 765,45 €,

Monsieur le Président propose au conseil d'administration d'autoriser la décision modificative suivante du budget du CCAS de l'exercice 2025 :

Envoyé en préfecture le 25/11/2025
Reçu en préfecture le 25/11/2025
Publié le
ID : 029-212900070-20251125-06_2025_CCAS-DE

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-60623 : Alimentation	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-623 : Publicité, publications, relations publiques	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	**0,00 €**	**11 000,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**
D-65133 : Secours d'urgence	0,00 €	420,77 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	**0,00 €**	**420,77 €**	**0,00 €**	**0,00 €**
Total FONCTIONNEMENT	**0,00 €**	**11 420,77 €**	**0,00 €**	**0,00 €**
INVESTISSEMENT				
D-2184 : Matériel de bureau et mobilier	0,00 €	11 344,68 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	**0,00 €**	**11 344,68 €**	**0,00 €**	**0,00 €**
Total INVESTISSEMENT	**0,00 €**	**11 344,68 €**	**0,00 €**	**0,00 €**
Total Général		**22 765,45 €**		**0,00 €**

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- D'adopter la décision modificative n°1 du budget du CCAS de l'exercice 2025, telle que présentée dans le tableau ci-dessus ;
- D'autoriser Monsieur le Président à procéder aux inscriptions et virements budgétaires correspondants.

POUR EXTRAIT CONFORME CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE,

LE PRESIDENT

H. LE LANN



Mairie de BERRIEN
1 rue des écoliers – 29690 BERRIEN
Téléphone 02 98 99 01 14
Courriel : secretariatgeneral@berrien.fr